



\*Région de la Bouenza :

-DAMBA Albert, Professeur de Collège d'Enseignement Général

\*Région de la Lékoumou :

-BATSEKAMA KIKAMBOU Raphaël, Technicien Qualifié de Laboratoire.

\*Région du Pool :

-MALONGA (Jean), Aide Comptable

\*Région des Plateaux :

-KOMEKA Gabriel Roger, Professeur de Collège d'Enseignement Général

\*Région de la Cuvette :

-MEKOYO Gabriel, Professeur Certifié de Lycée

\*Région de la Sangha :

-MESSIMEDEP Rémi Paul, Instituteur

\*Région de la Likouala :

-PANA Zéphirin, Professeur de Lycée

\*Région de Kellé :

-MBANGUI Norodom, Secrétaire d'Administration Sanitaire et Social.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

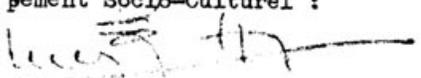
Fait à Brazzaville, le 3 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement :



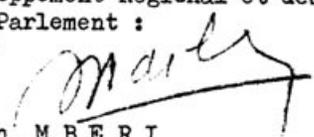
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre d'Etat,  
Président du Comité de Développement Socio-Culturel :



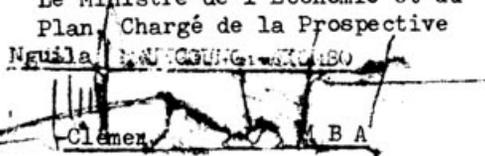
Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA

Le Ministre d'Etat, Ministre  
de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité,  
du Développement Régional et des Relations  
avec le Parlement :



Martin MBERI

P/Le Ministre des Finances  
et du Budget :  
en Mission,  
Le Ministre de l'Economie et du  
Plan, Chargé de la Prospective



Ngilla N'GOUNGUE-MBISO

Clément

M B A

Le Secrétaire d'Etat,  
Chargé des Personnes Handicapées :



Jean de Dieu GOMA